

AR Prefecture

024-212402259-20260407-DELIB112026-DE
Reçu le 09/04/2026



LAMONZIE - SAINT - MARTIN

TERRE DE PASSIONS

DELIBERATION n° 11-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal du : mardi sept avril deux mille vingt six à vingt heure, salle du des fêtes de la Commune en présence de public

Date de convocation : 2 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de conseillers excusés : 5

Nombre de procuration : 5

Secrétaire de séance : Yohann Pantarotto

Délibération n° 11-2026 – Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Le Conseil municipal de la commune de Lamonzie-Saint-Martin, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-8,

Considérant que les communes de 1 000 habitants et plus doivent adopter un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les règles de fonctionnement interne de l'assemblée,

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de règlement intérieur, annexé à la présente délibération, et en expose les principales dispositions.

AR Prefecture

024-212402259-20260407-DELIB112026-DE
Reçu le 09/04/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE :

Article 1 : Le règlement intérieur du Conseil municipal est adopté tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : Le règlement intérieur entre en vigueur immédiatement après son adoption.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur/Madame le Préfet et affichée conformément à la réglementation en vigueur.



Fait et délibéré le 7 avril 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Thierry AUROY-PEYTOU

